

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE pour empreintes (à partir de 11 ans) et signatures (présence obligatoire du représentant légal pour les mineurs).

Première demande – Pièces à fournir

<p>Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport</p>	<p>Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous avez un passeport sécurisé</p>	<p>Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans</p>
<p><i>Le formulaire de demande CERFA complété et signé</i></p>		
<p><u>2 photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm</p>		
<p><u>Un justificatif de domicile</u> de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, internet, avis d'imposition...) à votre nom. Si le justificatif n'est pas à votre nom, complétez avec une attestation sur l'honneur de l'hébergeant et la copie de sa pièce d'identité</p>		
<p><u>Un justificatif d'état civil</u> du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de moins de 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage</p>		
		<p><u>Le passeport sécurisé</u> dont le demandeur est déjà titulaire</p>
<p><u>Un justificatif de la nationalité</u> si le justificatif d'état civil ne suffit pas</p>		